



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Droits de l'homme

Question écrite n° 31332

#### Texte de la question

M Pierre Brana attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation de la démocratie dans les pays du Sud. Alors que la contestation démocratique s'étend dans les pays du tiers-monde traditionnellement alliés de la France, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour aider les peuples en lutte pour la démocratie et affirmer que démocratisation politique et développement économique sont deux composantes d'un même progrès.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La France, membre de la Commission des droits de l'homme, a toujours défendu, dans cette enceinte et d'une manière générale aux Nations Unies, l'idée que le respect des libertés individuelles ne saurait être subordonné au niveau du développement des Etats. Ce principe a été réaffirmé lors de la récente assemblée générale extraordinaire des Nations Unies consacrée à la coopération économique ; dans la déclaration finale, il est souligné que « la pleine utilisation des ressources humaines et la reconnaissance des droits de l'homme stimulent la créativité et l'esprit d'initiative » et que « le progrès économique exige que la croissance repose sur de larges assises offrant à toute la population, aux femmes comme aux hommes, des charges égales de participer pleinement à la vie économique, sociale et politique ». Avec ses partenaires des Douze, la France a rappelé à cette occasion qu'une législation garantissant les droits personnels du citoyen est nécessaire pour garantir un développement équitable durable. M Pelletier, ministre de la coopération, a déclaré que la démocratisation, le progrès vers l'Etat de droit, étaient des défis communs à toutes les nations ; le développement, a-t-il indiqué, est porteur de démocratie, mais, à l'inverse, l'absence de démocratie bloque le processus de développement et la France porte une grande attention à la libre expression de la volonté des populations. La Convention de Lomé IV, qui associe Etats membres de la CEE et Etats d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique, reflète l'idée selon laquelle « démocratisation politique et développement économique sont deux composantes d'un même progrès » : les dispositions relatives aux droits de l'homme, renforcées, figurent désormais dans le corps de la Convention. Lors de la XVIe Conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique (La Baule), nous avons tenu à mettre un accent particulier sur la nécessité d'associer plus étroitement les populations à la construction de leur avenir politique, économique et social : pas de développement sans démocratie, pas de démocratie sans développement indique le document final. La France et ses partenaires des Sept ont également réaffirmé à Houston que « la liberté politique et la prospérité économique sont étroitement liées et se renforcent mutuellement, que des régimes politiques ouverts, démocratiques et responsables constituent des éléments importants pour le fonctionnement efficace et équitable d'économies de marché ». Outre ses prises de position, la France est présente et active dans toutes les enceintes où sont défendues les libertés fondamentales ; des experts français siègent tant au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU qu'au Comité des droits de l'homme (civils et politiques). Notre pays a toujours prôné une approche non sélective et demande qu'aucune région ne soit « oubliée » dans l'examen, par les Nations Unies, de la situation des droits de l'homme dans le monde. Il est significatif, également, que la France ait été le seul pays, lors de la 46e session de la Commission des droits de l'homme (février-mars 1990) à s'associer tant aux résolutions adoptées sur la situation des droits de l'homme dans certains pays ou sur des types de violations particulièrement préoccupantes (tortures, disparitions) qu'aux textes votés sur les thèmes de la dette, de

l'extreme pauvreté (initiative française), de la protection de l'environnement.

## Données clés

**Auteur** : [M. Brana Pierre](#)

**Circonscription** : - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 31332

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 juillet 1990, page 3195